

Bilan d'étape du projet Parc Eolien de Confrançon

A quelques mois du démarrage des travaux, nous proposons une interview croisée de Pauline LUGAGNE, responsable du développement du projet éolien de Confrançon à Solveo Energie et Hervé COLAS, adjoint au maire.

Question à Pauline LUGAGNE, Solveo :

A la veille du déploiement du parc éolien de Confrançon, pouvez-vous nous rappeler la démarche menée pour aboutir à sa construction ?

Après avoir présenté le projet en conseil municipal fin 2016, Solveo Energie a lancé des études de faisabilité environnementale sur un cycle biologique de 12 mois et des études administratives. En 2017, les habitants de Confrançon ont été invités aux permanences publiques d'informations et une demande d'autorisation environnementale a été déposée en 2018 auprès de la préfecture de l'Ain.

C'est en juillet 2019 que Solveo Energie a obtenu une autorisation environnementale pour la construction du parc éolien de Confrançon qui se composera de 3 éoliennes installées au nord de la commune.

Question à Hervé COLAS, adjoint : Quels seront les bénéfices du parc éolien sur la commune de Confrançon ?

L'énergie éolienne fait partie des sources de production d'électricité qui permettront, je l'espère, d'atteindre les objectifs que s'est fixée la France pour 2030 : amener la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale d'énergie sur le territoire.

Le parc éolien de Confrançon apportera sa pierre à l'édifice, participera à la lutte contre le dérèglement cli-

matique et contribuera à une meilleure qualité de l'air. Ainsi qu'à une réduction de la production nucléaire. La production d'électricité verte du parc éolien couvrira la consommation électrique de plus de 4 000 foyers. Ressource disponible localement, l'énergie éolienne participera au dynamisme du territoire de Confrançon par le biais de retombées financières de plusieurs ordres : recette fiscale annuelle dans le budget communal, redevance forfaitaire versée à la commune au début des travaux pour l'utilisation et le survol des chemins communaux et création d'activités économiques locales lors de la construction et l'exploitation du parc. Une partie importante des taxes fiscales sera aussi versée à la communauté d'agglomération et au département.

Question à Pauline LUGAGNE, Solveo :

Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur les différentes phases de chantier du parc éolien ?

Le chantier du parc éolien de Confrançon démarrera cette année 2021. En amont de la construction, le futur exploitant du parc éolien doit lancer une série d'appels d'offres auprès d'entreprises, souvent locales, afin d'intervenir dans la réalisation du génie civil, de la pose des câbles de raccordement, pour le transport des éoliennes jusqu'au lieu d'installation, etc.

Le déroulement du chantier du parc éolien de Confrançon sera phasé de la façon suivante :

- Dans un premier temps, il y aura des travaux d'aménagement des chemins et des travaux de terrassement notamment pour les plateformes des éoliennes. Une quinzaine de personnes seront mo-

bilisées, des sens de circulation et/ou arrêtés seront pris pour faciliter la cohabitation entre riverains et personnels de chantier. L'accès aux bois de Marlaye sera toujours autorisé à l'exception des jours d'arrêtés de circulation mais la plupart des travaux se feront sur place à l'emplacement des éoliennes.

- Dans un second temps, il y aura la partie fondation des éoliennes. Echelonnés sur 4 jours, ils mobiliseront une vingtaine de personnes et nécessiteront une quinzaine de rotation de camions toupies. Ces travaux seront réalisés par une entreprise locale.
- Ensuite, il y aura le raccordement électrique inter éolienne qui emploiera une dizaine de personnes.
- Puis viendra le spectaculaire montage des éoliennes qui représentera un mois de travail sur place. La livraison des machines s'effectuera par camion et certaines parties telles que les pales nécessiteront leur acheminement par convois exceptionnels. Pour atteindre les lieux d'implantation, Solveo Energie privilégiera l'utilisation des routes et chemins existants en les renforçant si nécessaire. Cela impliquera un ralentissement de la circulation sur les axes concernés car le transport des machines suscite généralement la curiosité des riverains et des véhicules qui empruntent l'itinéraire. Une fois sur site, les composants du parc seront assemblés à l'intérieur du parc et le levage des éoliennes sera ensuite assuré à l'aide de grues.
- Enfin une phase de test et de contrôle aura lieu avant la mise en service du parc prévue en 2022.

Les travaux de construction dureront entre 5 et 6 mois et emploieront plus de 100 personnes.



**Question à Hervé COLAS, adjoint :
Comment la commune de Confrançon s'implique-t-elle en faveur de l'environnement et des énergies renouvelables ?**

Depuis longtemps, les élus de Confrançon sont sensibles à l'avenir de notre planète, de notre environnement. Ainsi, il y a plus de 25 ans, l'un des premiers Agenda 21 de France avait été mis en place sur le territoire de la Communauté de communes de Montrevel en Bresse qui fait aujourd'hui partie de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse. A l'époque, c'était Claude FROMONT, maire de Confrançon qui avait initié ce projet. Depuis, de nombreuses actions ont été menées sur notre commune, en fonction de nos moyens, pour faire évoluer nos pratiques afin d'être plus respectueux de notre planète. Pour prendre l'exemple du dernier mandat, la municipalité précédente a :

- Accompagné l'installation par un opérateur privé de panneaux pho-

tovoltaïques sur le toit du gymnase communal

- Mis en œuvre une démarche 0 pesticide en précédant largement l'obligation faite aux communes
- Mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public la nuit
- Créé une place multimodale au Logis Neuf pour favoriser les déplacements doux : covoiturage, transport collectif, vélo, marche...
- Analysé les différents postes de consommation d'énergie sur la commune, avec l'aide de ALECO1 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain), et mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie
- Développé les sentiers piétonniers...
- Et accompagné la création d'un parc éolien par un opérateur privé sur des parcelles privées.

Par l'ensemble de ces avancées, les élus de Confrançon ont fait des choix en faveur de la planète et de l'environnement, en privilégiant économie

d'énergie et production d'énergies renouvelables, soleil et vent. Les conseillers élus en mars 2020 héritent des décisions prises par leurs prédécesseurs.

Dans une logique de continuité, le conseil municipal actuel a :

- Réalisé un appel d'offre d'achat d'électricité verte
- Organisé l'opération « Nettoyons la nature à Confrançon »
- Lancé le pédibus
- Initié une démarche de jardins partagés...
- Engagé une réflexion sur les 4 bâtiments communaux chauffés actuellement au fioul pour une conversion de chauffage plus écologique
- Et accompagné la phase opérationnelle de construction du parc éolien.

#